

EDUCATION, INSTRUCTION : DEUX PHILOSOPHIES PRATIQUES OPPOSEES

Pour résumer clairement ce que nous pouvons entendre par ce mot d'éducation, nous voulons faire appel à la clarté conceptuelle de Saint-Fargeau¹ dont le *Plan d'éducation nationale* nous a paru des plus explicite. Il réunit en effet tous les qualificatifs, toute la structure de pensée, tous les extrémismes d'une éducation qui se voudrait nationale. Cette éducation s'oppose point par point au projet condorcétien. Cette vision philosophique mais aussi pratique (c'est-à-dire politique) de l'éducation, reflète celle du temps et non seulement celle de l'homme « Saint-Fargeau », ce qui explique en partie que son texte lui aie survécu². L'éducation s'y définit par cinq points cruciaux. Le premier réside dans la suprématie de la République : la Nation est un tout, une finalité supérieure à l'individu : l'école est donc supérieure à l'élève. La Nation doit être régénérée, et rien (surtout pas un simple individu, un parent³ ou un enfant) ne doit y faire obstacle, l'avantage est pour l'enfant, mais *in fine* pour l'Etat⁴. Le deuxième est l'idée répandue de communauté (de communion?), d'égalitarisme absolu. Les savoirs de l'école seront donc minimaux, car personne ne doit avoir plus que son voisin : égalisation ... par le bas. Chasse à la différence, jusque dans l'habit et la nourriture⁵ de l'écolier : « *Je demande que vous décrétiez que, depuis l'âge de cinq*

¹ Le Peletier de Saint-Fargeau (Louis-Michel); homme politique français né et mort à Paris (1760-1793), dont le *Plan d'éducation nationale* est présenté à la Convention nationale par Maximilien Robespierre le 13 juillet 1793 (après sa mort).

² D'un point de vue conceptuel, on peut préférer Le Peletier ou « *Bouquier (1793) à Louis Legrand (1793)* » KINTZLER (C.); *Condorcet l'instruction publique et la naissance du citoyen*; Paris, Folio Essais, 1984; Préface de J.C. Milner, p.248.

³ L'individu doit se plier « *Ici s'élève une question bien importante. L'institution publique des enfants sera-t-elle d'obligation pour les parents, ou les parents auront-ils seulement la faculté de profiter de ce bienfait national? D'après les principes, tous doivent y être obligés. Pour l'intérêt public, tous doivent y être obligés. Dans peu d'années tous doivent y être obligés.*

*Mais dans le moment actuel, il vous semblera peut-être convenable d'accoutumer insensiblement les esprits à la pureté des maximes de notre nouvelle constitution. Je ne vous le propose qu'à regret; je soumets à votre sagesse une modification que mon désir intime est que vous ne jugiez pas nécessaire. Elle consiste à décréter que d'ici à quatre ans l'institution publique ne sera que facultative pour les parents. Mais ce délai expiré, lorsque nous aurons acquis, si je peux m'exprimer ainsi, la force et la maturité républicaines, je demande que quiconque refusera les enfants à l'institution commune, soit privé de l'exercice des droits de citoyen pendant tout le temps qu'il se sera soustrait à remplir ce devoir civique, et qu'il paie en outre, double contribution dans la taxe des enfants, dont je vous parlerai dans la suite. » LE PELETIER DE SAINT-FARGEAU (L.-M.); *Plan d'éducation nationale* présenté à la Convention nationale par Maximilien Robespierre le 13 juillet 1793; Paris, Sep.-Oct. 1987; in « *Revue de l'association des professeurs de philosophie de l'enseignement public* », 38ème année-numéro 1, pp.96-97.*

⁴ *Ibid.*; p.100.

⁵ Malheureusement les préjugés alimentaires et les raisons économiques priment, on préférera des recettes de curé aux études scientifiques : « *A l'égard de la nourriture, les aliments les plus simples et les plus communs, à raison de leur abondance, seront préférés. Il sera fait état de ceux qui conviennent à la santé des enfants; et dans le nombre déterminé, on choisira toujours celui que le climat et la saison offrent à moins de frais. Je crois que le vin et la viande en doivent être exclus; l'usage n'en est point nécessaire à l'enfance; et pour vous présenter un aperçu de l'utile parcimonie qu'on peut apporter dans les frais de nourriture des jeunes élèves, je vous citerai un fait que tous les journaux du temps ont publié. Dans le grand hiver de 1788, le curé de Sainte-Marguerite à Paris, employa, avec le plus grand succès, une recette*

ans jusqu'à douze, et jusqu'à onze pour les filles, tous les enfants sans distinction et sans exception seront élevés en commun, aux dépens de la République; et que tous, sous la sainte loi de l'égalité, recevront mêmes vêtements, même nourriture, même instruction, mêmes soins »⁶.

Le troisième est la réduction voulue de l'éducation à la société : l'école doit permettre le passage insensible de l'une à l'autre. L'école n'est plus alors qu'un simple nom recouvrant la nécessité de la terre, de l'atelier, sur lesquels la Nation est appelée à se construire. « *La République française dont la splendeur consiste dans le commerce et l'agriculture, a besoin de faire des hommes de tous les états : alors ce n'est plus dans les écoles qu'il faut les renfermer, c'est dans les divers ateliers, c'est sur la surface des campagnes qu'il faut les répandre, toute autre idée est une chimère qui, sous l'apparence trompeuse de la perfection, paralyserait les bras nécessaires, anéantirait l'industrie, amaigrirait le corps social, et bientôt en opérerait la dissolution »⁷. Ici, le conservatisme (agriculture, commerce) empêche de développer d'autres formes d'expansions, l'école enferme, la société ouvre à la réalité (une réalité bien maigre si on la considère rétrospectivement!).*

Le quatrième considère l'opposition fondatrice entre le physique (qu'il faut développer pour la Patrie) et l'abstraction des savoirs savants. Alors que le physique est la marque de la robustesse de la patrie, que l'enfant sera accoutumé au travail pénible⁸, il serait inutile pour lui de s'abandonner aux doux songes des questions méta-physiques, des abstractions inutiles. Les savoirs sont abandonnés, l'école est dans la rue (champ, atelier), toute forme d'abstraction doit être écartée : « *Je me hâte d'aborder une portion plus intéressante de mon travail, je veux dire le système de l'éducation qui sera suivi dans le cours de l'institution publique. Ici j'écarte toute théorie abstraite; j'abandonne les recherches savantes sur la nature de l'homme, sur la perfectibilité morale et physique dont il est susceptible, sur l'origine et les causes de ses affections, de ses passions, de ses vertus, de ses vices. Que des observateurs, que des métaphysiciens méditent ces grandes questions; j'avoue que je n'aime que les idées simples et claires. Je cherche une bonne méthode bien usuelle, de bons moyens bien familiers, de bons résultats bien évidents : qu'ici rien ne soit ingénieux mais que tout soit utile »⁹.*

Le cinquième enfin, traduit le caractère totalisant, militaire, d'une telle éducation. Le modèle pratique est spartiate (nous n'y revenons pas), le modèle politique est celui de Platon (véritable réalisation de *La République*). L'école se confond avec la caserne.

composée d'un mélange de plusieurs espèces d'aliments; il fit vivre fort sagement une multitude immense de malheureux, et la portion d'un homme fait n'allait pas à trois sous par jour ». On présume qu'un enfant qui doit se développer doit se nourrir comme un homme déjà fait, qu'il a besoins des mêmes nutriments... mais l'abondance ne répond pas toujours au besoin! *Ibid.*; p.106.

⁶ *Ibid.*; p.94.

⁷ *Ibid.*; p.96.

⁸ « *Après la force et la santé, il est un bien que l'institution publique doit à tous, parce que pour tous il est d'un avantage inestimable, je veux dire l'accoutumance au travail. Je ne parle point ici de telle ou telle industrie particulière; mais j'entends en général, ce courage pour entreprendre une tâche pénible, cette action en l'instant, cette constance à la suivre, cette persévérance jusqu'à ce qu'elle soit achevée, qui caractérise l'homme laborieux. Formez de tels hommes, et la République composée bientôt de ces robustes éléments verra doubler dans son sein les produits de l'agriculture et de l'industrie. Formez de tels hommes, et vous verrez disparaître presque tous les crimes.* » *Ibid.*; p.99.

⁹ *Ibid.*; p.97.

« Ployés tous les jours et à tous les instants sous le joug d'une règle exacte, les élèves de la patrie se trouveront tout formés à la dépendance des lois et des autorités légitimes. Voyez ce jeune soldat avant qu'il ne s'engage, et retrouvez le après qu'il a servi quelque temps; ce n'est plus le même homme : ce changement est pourtant l'ouvrage de quelques mois de discipline militaire. Combien ce moyen ne sera-t-il pas plus efficace, dirigé vers les organes souples et flexibles de l'enfance, modifié avec philosophie et mis en oeuvre avec habileté et intelligence »¹⁰. Savoir le moins possible, accepter l'ordre hiérarchique, se plier, voici l'avenir de l'enfant, la finalité du futur citoyen-individu devant la mère patrie (et ses chefs glorieux, avides de pouvoir et d'utilité publique : mais y a-t-il un public au-delà de la simple somme des individus, peut-on « militariser » des enfants, les sacrifier pour un bien futur, ou un idéal de la République?).

Pour conclure, rappelons que cette éducation ne rend compte de l'enfant-élève que du point de vue social, et jamais de façon juridique. L'enfant est une matière que la société doit mouler à sa manière, selon la volonté politique du moment, selon la valeur utilitaire qu'elle porte à certaines connaissances comme l'agriculture et le commerce (alors que Condorcet réserve à l'instruction la possibilité pour l'enfant, grâce aux connaissances engrangées à l'école, de pouvoir faire son propre moule, se faire lui-même). Pour Le Pelletier, l'instruction est trop imparfaite, trop abstraite ou trop peu présente dans la vie de l'élève, elle ne serait profitable qu'à un petit nombre. Inégalitaire, elle développerait toutes sortes de rancœurs... il faut donc adopter le moyen le plus efficace : l'éducation. Il développe dès lors contre l'instruction l'un des passages les plus significatif :

Jamais, dans les écoles primaires, nous ne trouverons qu'une instruction imparfaite. Leur vice radical, c'est de ne s'emparer que de quelques heures et de livrer à l'abandon toutes les autres. On concevra en vain des théories ingénieuses; en vain, pour former, pour instruire l'enfance, établira-t-on des méthodes parfaites : tout cela, avec des écoles primaires, manquera toujours par l'exécution; avec un tel moyen il est impossible de produire autre chose que des effets, ou nuls, ou partiels, ou profitables à un très petit nombre d'individus.

Dans l'institution publique¹¹ au contraire, la totalité de l'existence de *l'enfant nous appartient; la matière, si je peux m'exprimer ainsi, ne sort jamais du moule; aucun objet extérieur ne vient déformer la modification que vous lui donnez. Prescrivez, l'exécution est certaine; imaginez une bonne méthode, à l'instant elle est suivie; créez une conception utile, elle se pratique complètement, continûment, et sans efforts.¹² [Souligné par nous]*

Tout ce programme d'éducation est philosophiquement refusé par Condorcet. Pour lui, seule l'instruction (hors des besoins immédiats de la société civile, des plans politiques) doit permettre d'atteindre (par les savoirs de l'école publique) un bonheur dans la République et non un bonheur idéal dans une cité perdue, imaginée ou

¹⁰ *Ibid.*; p.100.

¹¹ Ou « éducation nationale ».

¹² *Ibid.*; p.102.

hypostasiée. L'instruction ne vise donc pas un individu total¹³, auquel cas l'école risquerait d'être totalisante. Il ne s'agit pas de régénérer une Nation transcendante, d'accoutumer les enfants au travail, de refuser l'abstraction au nom de la primauté de la robustesse physique, ni de considérer l'enfant-élève comme une simple matière que l'école doit informer (faire prendre une forme déterminée par les contingences économique-politiques). L'élève n'est pas encore un citoyen, dans ce cas, inutile de lui faire supporter des travaux ou des responsabilités qui n'incombent pas à son statut. Mais, inutile aussi de le nier en tant qu'individu ayant des droits inaliénables.

Pour Condorcet, l'éducation nationale doit se borner à l'instruction publique. Les anciens faisaient fausse route, eux qui croyaient façonner l'enfant sur les besoins guerriers. Certains révolutionnaires, eux aussi, font fausse route, croyant conserver la liberté et les vertus républicaines par des modèles dépassés. La communauté que réclame un Saint-Fargeau, de même que pour les anciens, est une égalité qui ne peut exister que chez les peuples où les travaux de la société sont exercés par une majorité d'esclaves (soit par ceux qui n'ont aucune liberté, ni aucun de leurs droits). L'instruction ne demande pas le sacrifice de l'individu, de l'élève sur l'autel des savoirs; alors que l'éducation demanderait aux parents de donner leurs enfants à la puissance publique pour qu'elle se substitue à eux, pour guider leur raison naissante et les préparer au bonheur. On commettrait donc une véritable injustice en donnant à la majorité réelle des chefs de famille, et plus encore en confiant à celle de leurs représentants le pouvoir d'obliger les pères à renoncer au droit d'élever eux-mêmes leurs familles. Par une telle institution qui, brisant les liens de la nature, détruirait le bonheur domestique, affaiblirait ou même anéantirait ces sentiments de reconnaissance filiale, premier germe de toutes les vertus, on condamnerait la société qui l'aurait adoptée à n'avoir qu'un bonheur de convention et des vertus factices. Ce moyen peut former, sans doute, un ordre de guerriers ou une société de tyrans; mais il ne fera jamais une nation d'hommes, un peuple de frères.

De plus, l'éducation devient contraire à l'indépendance des opinions, car si on la prend dans toute son étendue, elle déborde l'instruction positive, l'enseignement des vérités de fait et de calcul, elle embrasse les opinions politiques, morales et religieuses. Or, une liberté de ces opinions n'existe plus dès qu'elle est programmée (et re-programmée) par l'éducation, les besoins de la société s'emparant des générations naissantes pour leur dicter ce qu'elles doivent croire. Celui qui en entrant dans la société y porte des opinions que son éducation lui a données, n'est plus un homme libre; il est l'esclave de ses maîtres, et ses fers sont d'autant plus difficiles à rompre, que lui-même ne les sent pas, et qu'il croit obéir à sa raison, quand il ne fait que se soumettre à celle d'un autre. On dira peut-être qu'il ne sera pas plus réellement libre,

¹³ « L'éducation, c'est le processus par lequel un sujet est censé s'accomplir entièrement : une perfection absolue dans tous les domaines importants. Montrez-moi une qualité désirable, dit l'éducateur à la société, et j'avouerai que je dois la susciter chez l'éduqué et la susciter sous la forme la plus achevée possible. Nulle exclusion n'est ici légitime et nulle insuffisance ne saurait être tolérée. Aussi en vient-on toujours, quand on veut décrire des contenus éducatifs particuliers, à un à la fois : un sujet qui soit à la fois sain de corps et sain d'esprit, à la fois intelligent et généreux de cœur, à la fois amoureux, passionné et époux attentif, à la fois modeste et brillant, et de plus habile de ses mains, etc.; voilà le résultat que doit viser tout véritable éducateur : en bref, l'homme total dont le cavalier français et le gentleman anglais, autrefois l'instituteur syndiqué, bricoleur et sportif, aujourd'hui, sont les illustrations conjoncturelles . » MILNER (J.C.); *De l'école*; Paris, Seuil, 1984; p.57.

s'il reçoit ses opinions de sa famille. Mais alors ces opinions ne sont pas les mêmes pour tous les citoyens; chacun s'aperçoit bientôt que sa croyance n'est pas la croyance universelle; il est averti de s'en défier; elle n'a plus à ses yeux le caractère d'une vérité convenue; et son erreur, s'il y persiste, n'est plus qu'une erreur volontaire. L'expérience a montré combien le pouvoir de ces premières idées s'affaiblit, dès qu'il s'élève contre elles des réclamations : on sait qu'alors la vanité de les rejeter l'emporte souvent sur celle de ne pas changer. Quand bien même ces opinions commenceraient par être à peu près les mêmes dans toutes les familles, bientôt, si une erreur de la puissance publique ne leur offrait un point de réunion, on les verrait se partager, et dès lors tout le danger disparaîtrait avec l'uniformité. D'ailleurs, les préjugés qu'on prend dans l'éducation domestique sont une suite de l'ordre naturel des sociétés, et une sage instruction, en répandant les lumières, en est le remède; au lieu que les préjugés donnés par la puissance publique sont une véritable tyrannie, un attentat contre une des parties les plus précieuses de la liberté naturelle. « *Aujourd'hui il est reconnu que la vérité seule peut être la base d'une prospérité durable, et que les lumières croissant sans cesse ne permettent plus à l'erreur de se flatter d'un empire éternel, le but de l'éducation ne peut plus être de consacrer les opinions établies, mais, au contraire, de les soumettre à l'examen libre de générations successives, toujours de plus en plus éclairées* »¹⁴. L'instruction aidée de la puissance publique, de l'école instituée (et non instituante) devrait permettre une République où les opinions politiques, religieuses¹⁵ n'ont pas à être conciliées, mixées avec les savoirs (ces vérités de calcul, cette raison correctrice et évolutive) de l'école.

Il faut donc différencier l'instruction et l'éducation¹⁶. La première est redevable de l'égalité et de la laïcité (sans liaison primaire avec l'opinion politique et religieuse) alors que la seconde risque de provoquer des problèmes pratiques liés à une mécompréhension philosophique.

MURAROTTO Michel; *Condorcet et la transmission des savoirs, le problème philosophique de l'école*; Editions Amazon, 2019; Chapitre I les savoirs, pp.77-82

¹⁴ COUTEL (C.); *La République et l'école, une anthologie*, Paris, Presses Pocket, 1991; préface d'Elisabeth Badinter, p.43.

¹⁵ « *Une éducation complète s'étendrait aux opinions religieuses; la puissance publique serait donc obligée d'établir autant d'éducatrices différentes qu'il y aurait de religions anciennes ou nouvelles professées sur son territoire; ou bien elle obligerait les citoyens de diverses croyances, soit d'adopter la même pour leurs enfants, soit de se borner à choisir entre le petit nombre qu'il serait convenu d'encourager. On sait que la plupart des hommes suivent en ce genre les opinions qu'ils ont reçues dès leur enfance, et qu'il leur vient rarement l'idée de les examiner. Si donc elles font partie de l'éducation publique, elles cessent d'être le choix libre des citoyens, et deviennent un joug imposé par un pouvoir illégitime. En un mot, il est également impossible ou d'admettre ou de rejeter l'instruction religieuse dans une éducation publique qui exclurait l'éducation domestique, sans porter atteinte à la conscience des parents, lorsque ceux-ci regarderaient une religion exclusive comme nécessaire, ou même comme utile à la morale et au bonheur d'une autre vie. Il faut donc que la puissance publique se borne à régler l'instruction, en abandonnant aux familles le reste de l'éducation.* » Ibid.

¹⁶ « *Cette distinction opérée par Condorcet n'est claire que si l'on se réfère aux principes d'égalité et de laïcité : seule l'instruction respecte l'égalité des esprits en neutralisant les opinions et en sollicitant la rationalité présente en tout enfant.* » COUTEL (C.); *A l'école de Condorcet - contre l'orléanisme des esprits*; Paris, Ellipses, 1996; p.47.